

Mairie d'ORPHIN

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal - Séance du Lundi 1^{er} juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le 1^{er} juin à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal légalement convoqué se sont réunis, à la mairie, sous la présidence de Jacques LENTZ, Maire.

Étaient présents : Mesdames Laurence MORGAIN, Christelle MOREL, Sophie ZÉVACO, Sophie LOISELET, Anne-Sophie DEJAEGER, Jeanne RABANY et Messieurs Benoit LETIERCE, Didier ÉVERLÉ, Laurent MÉNARD, Gérard KRAËMER et William MARTINET-MILLET formant la majorité des membres en exercice.

Était absent excusé : Nathalie DÉMARET-PORTELLI (donne pouvoir à Christelle MOREL), Kodjo LOKKO (donne pouvoir à Didier ÉVERLÉ) et Patrice BRILLOT.

L'ordre du jour est le suivant :

- ◆ Appel des présents
- ◆ Désignation d'un secrétaire de séance
- ◆ Approbation du procès-verbal du 13 avril 2026
- ◆ Désignation des délégués à la Commission d'Appel d'Offres (CAO)
- ◆ Fixation des tarifs 2026 – Location de la salle polyvalente
- ◆ Fixation des tarifs 2026 – Concessions de terrain dans le cimetière et au columbarium
- ◆ Fixation des tarifs de la cantine, de la garderie périscolaire, du centre de loisirs 'La Ribambelle » extrascolaire et adoption du règlement intérieur
- ◆ Informations et questions diverses

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 h 00.

A été nommé secrétaire de séance : Laurent MÉNARD.

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée, compte tenu des délais incombés par les services de la Direction Départementale des Finances Publiques des Yvelines, avant le 30 juin 2026, l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour : vote du taux de la taxe d'aménagement.

L'ensemble des membres du conseil municipal présents acceptent l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

1/ Approbation du procès-verbal du 13 avril 2026

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte-rendu de la séance précédente, dont un exemplaire a été transmis comme habituellement à tous les membres du conseil municipal.

Le compte-rendu du conseil municipal du 13 avril 2026 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

2/ Désignation des délégués à la commission d'Appel d'Offres (CAO)

Vu les dispositions de l'article L1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L1411-5 du même code,

Vu les dispositions de l'article L 1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3500 habitants doit comporter en plus du maire, président, 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants élus par le conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des titulaires,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés, suivant l'article L 2121-21 du CGCT à ne pas procéder au scrutin secret, de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort,

Liste présente :

- Laurent MÉNARD, Sophie LOISELET, William MARTINET-MILLET, membres titulaires ;
- Didier ÉVERLÉ, Christelle MOREL, Benoit LETIERCE, membres suppléants.

Sont ainsi déclarés élus :

DÉLÉGUÉS TITULAIRES :

Monsieur Laurent MÉNARD

Madame Sophie LOISELET

Monsieur William MARTINET-MILLET

DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS :

Monsieur Didier ÉVERLÉ

Madame Christelle MOREL

Monsieur Benoit LETIERCE

Pour faire partie avec Monsieur le maire, Président de la commission d'appel d'offres à caractère permanent.

3/ Fixation des tarifs 2026 – Location de la salle polyvalente

Monsieur le Maire propose de réajuster les tarifs de location de la salle polyvalente afin de tenir compte des nouvelles charges pesant sur la collectivité telles que l'inflation importante sur les fluides et les frais énergétiques et propose une nouvelle offre de location à la journée le week-end,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Décide** d'appliquer à compter du 1^{er} juin 2026 les tarifs ci-dessous au titre de la location de la salle polyvalente :
 - **200,00 € : une journée durant le week-end** (samedi ou dimanche de 8h à 20h – non cumulable) ;
 - **450,00 € : le week-end entier** (du samedi 9h au dimanche 18h – sauf dérogation spéciale).

La caution s'élève à 700,00 €.

4/ Fixation des tarifs 2026 – Concessions de terrain dans le cimetière et au columbarium

Monsieur le Maire propose de modifier les tarifs appliqués en 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Décide** d'appliquer à compter du 1^{er} juin 2026 les tarifs ci-dessous au titre des concessions du cimetière :
 - Concession trentenaire : **670,00 €**
 - Concession cinquantenaire : **900,00 €**
 - Columbarium Case 15 ans : **1.200,00 €**

5/ Fixation des tarifs de la cantine, de la garderie périscolaire, du centre de loisirs 'La Ribambelle » extrascolaire et adoption du règlement intérieur

Monsieur le Maire informe l'ensemble des membres du conseil municipal qu'il y a lieu de fixer les tarifs de la cantine, de la garderie périscolaire et du centre de loisirs « La Ribambelle » extrascolaire pour la prochaine rentrée scolaire 2026/2027 et d'adopter le règlement intérieur.

Considérant que le conseil municipal est compétent pour créer et adopter les tarifs s'appliquant aux prestations municipales,

Afin d'attirer plus d'adhésion, Monsieur le Maire propose de fixer la participation financière pour l'année scolaire 2026/2027, à savoir :

TARIFS	Scolarisés à Orphin		Extérieurs	
		A compter du 3ème enfant		A compter du 3ème enfant
PÉRISCOLAIRE (lundi, mardi, jeudi et vendredi HORS vacances scolaires)				
Matin (pour 1 enfant)	3,80 €	3,42 €		
Soir (pour 1 enfant) avec goûter	6,50 €	5,85 €		
TEMPS MÉRIDIEN pour Péri scolaire + Centre de Loisirs				
REPAS	4,70 € (Suivant les évolutions du tarif municipal)	4,30 € (Suivant les évolutions du tarif municipal)	4,70 € (Suivant les évolutions du tarif municipal)	4,30 € (Suivant les évolutions du tarif municipal)
PAI	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €
CENTRE DE LOISIRS (mercredis et vacances scolaires)				
* Demie journée matin (pour 1 enfant / sans repas)	8,00 €	7,20 €	9,50 €	8,55 €
* Demie journée après-midi (pour 1 enfant / sans repas / avec goûter)	11,00 €	9,90 €	12,00 €	10,80 €
Journée complète (pour 1 enfant / avec repas et goûter)	22,00 € (Suivant les évolutions du tarif municipal du repas)	20,50 € (Suivant les évolutions du tarif municipal du repas)	25,00 € (Suivant les évolutions du tarif municipal du repas)	23,25 € (Suivant les évolutions du tarif municipal du repas)
Journée complète - PAI alimentaire (pour 1 enfant / sans repas ni goûter)	17,70 €	16,40 €	19,50 €	18,20 €
Majoration par enfant pour inscription tardive, par quart d'heure de retard	15,00 €		15,00 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **d'appliquer** la nouvelle tarification des services périscolaire et extrascolaire pour l'année scolaire 2026/2027,
- **d'adopter** le règlement intérieur des services périscolaire et extrascolaire.

6/ Fixation du taux de la taxe d'aménagement au 1^{er} janvier 2027

Monsieur le Maire expose les dispositions des articles 1635 quater A et suivants du code général des impôts disposant des modalités d'instauration par le conseil municipal de la taxe d'aménagement, de fixation par le conseil municipal du taux de la taxe d'aménagement et d'instauration par le conseil municipal d'exonération de taxe d'aménagement.

Vu l'ordonnance n° 2022-883 du 14 juin 2022 relative au transfert à la direction générale des finances publiques de la gestion de la taxe d'aménagement et de la part logement de la redevance d'archéologie préventive,

Vu le décret n° 2023-165 du 7 mars 2023 procédant au transfert des dispositions réglementaires relatives à la taxe d'aménagement et à la taxe d'archéologie préventive dans les annexes 2 et 3 au code général des impôts,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **décide** de fixer le taux de la taxe d'aménagement à **4 %** sur le territoire communal,
- **charge** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et au directeur des finances publiques.

7/ Informations et questions diverses

- Quelques dates à retenir :
 - o Grand prix d'Orphin le 21 juin 2026 à l'hippodrome de Rambouillet,
 - o Visite du site de biomasse de Sonchamp le 20 juin 2026 à partir de 11h.
- Salle polyvalente : Les électrodes pédiatriques du défibrillateur cardiaque vont être renouvelées rapidement.
- Curage du fossé des nonnes : Les travaux de curage du fossé des Nonnes débiteront courant septembre/octobre 2026 dans le cadre de la protection du hameau de l'Épinaye (Orcemont) en amont du bourg d'Orphin.

- Convention avec Vitaris : Monsieur le Maire informe de la signature du renouvellement de la convention avec Vitaris. Pour rappel, la société propose des solutions de téléassistance et téléalarme pour le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées.
- Location de l'appartement communal (4 grande rue) : Le logement a été entièrement rénové et la commune est toujours en attente de ses futures locataires. Le loyer a été fixé à 850,00 euros sans les charges. Un couple avec enfants est privilégié.
- Personnel communal : Suite au futur départ d'un agent des services techniques fin août, un nouveau recrutement a été effectué et un nouvel agent, Sébastien ROPERS, a commencé dès le 1^{er} juin pour un CDD de 6 mois renouvelable.

L'agent technique en arrêt depuis quelques mois et revenu début juin mais malheureusement avec des recommandations.

- Bulletin municipal : Des idées d'articles pour le prochain bulletin sont toujours les bienvenus. Une réunion est prévue le 4 juin prochain.
- Comité des fêtes : Monsieur le Maire a informé le conseil de l'installation d'un nouveau bureau, suite à l'assemblée générale du 11 mai 2026, de Isabelle TCHEREMKHOVITCH en qualité de Présidente, Estelle LAVAN, vice-présidente, Emmanuelle GAILLOT, secrétaire et Sébastien WARDAVOIR, trésorier au bureau.

La fête du village est provisoirement prévue les 29 et 30 août prochain.
- École communale : Une fermeture de classe est prévue à la rentrée suite à la décision de l'académie de Versailles. Il y aura certainement une classe à 3 niveaux.
- Syndicats intercommunaux divers : Nouvelle présidence suite aux élections municipales (mars 2026)
 - SEASY : Anne CABRIT, maire d'Orsonville
 - SICTOM : Xavier CARIS, maire de Bullion
 - SMDVA : Jacqueline DEVINCK, maire de Villiers-le-Morhier
 - SEY 78 : Benoît PETITPREZ
- Société GUERLAIN : Les travaux d'agrandissement ont débuté le 26 mai dernier. Ils devraient se poursuivre jusqu'en mars 2027.
- Chenilles processionnaires : Le traitement se poursuit jusqu'en juillet par la pose de pièges à phéromones.

Questions diverses :

- Sophie ZEVACO demande à ce que des distributeurs de sacs de déjection canine soient installés dans le hameau de Cerqueuse.
- Il est signalé que de nombreux chiens aboient toute la journée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

Le secrétaire de séance,
Laurent MÉNARD



Le Maire,
Jacques LENTZ

